

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

En poste... 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 5

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

On s'abonne:

CHEZ M. HAVAS-LAFITE & Co.
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

14 Juin 1878.

LE CONGRÈS.

Berlin, 13 juin, à h. 23, soir.

Le Congrès s'est ouvert à 2 h. 45. Le prince de Bismark a été élu président par acclamation.

M. de Bismark a aussitôt ouvert le Congrès en remerciant d'abord ses collègues de la marque de confiance qu'il venait de recevoir; puis, parlant des travaux du Congrès qui tiennent en suspens les intérêts du monde entier, il a exprimé l'espoir que ces travaux seraient menés à bonne fin en faveur de la paix si ardemment désirée par toutes les puissances.

M. de Bismark a ensuite invité le Congrès à se séparer sans nommer de vice-président ni de secrétaires, afin d'attendre l'arrivée des plénipotentiaires turcs.

Ce soir, dîner de gala.

L'ordre de préséance au sein du Congrès est fixé de la manière suivante:

Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Italie, Russie, Turquie.

C'est, comme on le voit, l'ordre alphabétique.

Une dépêche reçue de Berlin annonce que M. Waddington sera probablement nommé vice-président du Congrès.

La Gazette de Cologne annonce que le prince de Bismark proposera au Congrès de ne se réunir que tous les deux jours.

L'avant-dernière nuit, la police de Berlin a arraché des placards portant ces mots: A bas l'Empereur! A bas le Prince impérial!

Chronique générale.

Le Journal officiel a publié hier un décret convoquant pour le 7 juillet les électeurs de toutes les circonscriptions vacantes, sauf ceux de La Rochelle et de Guingamp, qui sont convoqués pour le 14.

Le cabinet a décidé que les conseils municipaux seront convoqués pour le 22 octobre à l'effet d'élire les délégués qui prendront part aux élections sénatoriales; le Sénat se trouverait ainsi à son retour en face d'un fait accompli.

Quant aux élections sénatoriales, elles auraient lieu en décembre.

Le préfet de l'Yonne, qui avait annulé l'arrêté du conseil municipal d'Auxerre, au sujet de l'interdiction des processions, vient d'annuler également tous les arrêtés municipaux des communes de son département qui avaient voté la même délibération que le conseil municipal d'Auxerre.

M. le préfet de l'Oise vient, paraît-il, d'adopter la même mesure.

D'un autre côté, nous apprenons que M. l'évêque de Toulon a, dès le 23 mai, déferé à qui de droit l'arrêté de M. Dutasta, interdisant les processions, évidemment contraire aux interprétations ministérielles, données jusqu'à ce jour, de la loi de germinal, que M. le maire de Toulon a la prétention d'appliquer.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Voici les résultats de la double élection qui a eu lieu hier à l'Académie:

Pour le fauteuil de M. Thiers: M. Henri Martin, 48 voix, élu; M. Taine, 45 voix; M. Wallon, 4 voix.

Pour le fauteuil de M. Claude Bernard: M. Ernest Renan, 49 voix, élu; M. Wallon, 45 voix.

Étaient absents: M. Dupanloup, Duvergier de Hauranne, X. Marmier.

A Montpellier, à l'occasion du centenaire de Voltaire, un banquet était donné à la salle de jeu du Mail. Voici le toast qui a été porté; nous l'empruntons au Frondeur, journal radical de la localité:

Je porte un toast à Voltaire, à Voltaire et à tous ses collaborateurs, à Voltaire qui personnifie le dix-huitième siècle; à Voltaire qui a appris au peuple à rire de Dieu, en attendant que le peuple sache remplacer le fantôme par l'objet palpable, le mythe par la réalité, la foi par la science. (Applaudissements.)

Je bois à Voltaire, qui, plantant le poignard du ridicule au cœur de la superstition, a tué du même coup la royauté, et je termine, citoyens, en appelant de tous mes vœux le jour où, selon l'expression de Diderot, nous aurons avec les boureaux du dernier des prêtres serré le cou du dernier des rois. (Applaudissements frénétiques.)

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le conseil municipal de Marseille vient de décider que la devise républicaine: Liberté, Égalité, Fraternité, serait inscrite sur tous les édifices communaux y compris les églises.

Il nous souvient à ce sujet d'un fait qui s'est passé en 1848 et qu'il nous semble opportun de rappeler.

On devait planter un arbre de la liberté sur la place principale d'une ville importante d'un département de l'Ouest. Comme la Révolution de Février, pour se faire bien venir de tous, affectait d'être pleine de respect pour la religion, les autorités du lieu, comme partout d'ailleurs, voulurent faire bénir leur baliveau.

Le clergé se prêtait de bonne grâce à ces cérémonies.

Un des vicaires de la paroisse fut chargé de cette mission, et il y prononça un discours, pour lequel il avait pris comme texte la célèbre devise: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. S'appuyant sur des citations, il n'eut pas de peine à démontrer que cette devise appartient à l'Évangile et que, malgré des erreurs individuelles à certaines époques, elle a toujours été la base de la doctrine constante de l'Église.

Par des allusions discrètes, mais suffisamment transparentes, — ce n'était pas le moment d'être trop explicite, — il avait rappelé l'histoire de la première République, et chacun pouvait conclure que, pour ceux qui se les étaient appropriés, les

trois mots fameux n'avaient jamais été qu'une sanglante ironie.

Naturellement, il exprimait l'espoir que la République naissante ne suivrait pas les errements de la première et que, pour elle, Liberté, Égalité, Fraternité seraient une vérité comme ils en sont une dans l'Évangile.

Hélas! huit jours après, dans la même ville, un proconsul républicain déclarait en plein club que, s'il le fallait, on lèverait de nouveau la hache révolutionnaire, et les journées de mai et de juin vinrent bientôt compléter la réponse.

Tant il est vrai que la République a un vice d'origine et les républicains un virus constitutionnel, qui leur permet bien de se parer d'une devise respectable, comme un charlatan se drapé dans ses oripeaux, mais qu'il ne leur est pas plus possible de pratiquer cette devise, qu'il n'est permis au charlatan de changer ses boniments en vérités.

Les municipaux de Marseille vont peindre sur les murs de leurs édifices publics; mais tout ce qui se passe sous nos yeux nous donne lieu de craindre que la devise, très-apparente au dehors, ne soit encore cette fois qu'une vaine réclame et qu'elle n'entrera pas plus dans leurs cœurs qu'elle n'y est entrée jadis.

A HUGO.

Sous ce titre, nous lisons dans notre correspondance de Paris:

Voltaire mentait par principe; ses disciples en font autant, M. le sénateur Victor Hugo comme les autres.

On pourrait se demander si M. Victor Hugo, qui ment par principe et qui apprend aux autres à mentir de même, croit bien sincèrement à l'estime que lui ont témoignée ses amis en l'élevant à la dignité sénatoriale.

Mais on ne raisonne pas toujours.

Que si M. Victor Hugo raisonnait, il pourrait se dire ceci: « Mes disciples et moi nous mentons, c'est notre principe; donc, puisque nous disons du mal de Dieu, de la religion et des prêtres, c'est que nous savons que Dieu est bon, que la religion est bonne, et que les prêtres disent la vérité. D'un autre côté, nous disons du bien de Voltaire; donc, puisque nous mentons, c'est à-dire, puisque nous parlons contre notre pensée, c'est que nous savons que Voltaire ne vaut rien. »

Enfin, M. Victor Hugo, rentrant en lui-même, pourrait se rendre ce témoignage: « On me met sur le même rang que Voltaire, on m'associe à sa gloire; ce sont mes disciples, formés au mensonge par moi qui parlent ainsi: donc mes disciples ne m'estiment pas plus qu'ils n'estiment Voltaire. Et comme d'ailleurs ceux qui ne sont pas mes disciples ne m'estiment pas, je vois bien que je ne suis estimé de personne. Pour un sénateur, c'est triste, et pourtant c'est comme cela!... Mais je suis sénateur et mes livres se vendent, que m'importe le reste? »

Oui, Monsieur le sénateur Victor Hugo, voilà comment vous finissez votre rêve; mais, prenez garde, il est un autre réveil auquel vous ne pensez pas et qui ne se résoudra pas par une dignité sénatoriale ou un triomphe de poète: c'est le réveil de la tombe.

Que si vous cessiez aujourd'hui de mentir, vos disciples et amis vous maudiraient, c'est vrai; mais vous pourriez conclure: « Ils me maudissent, donc ils m'estiment. » Cela pourrait apporter à votre âme plus de véritable joie et de consolantes espérances.

C'est en vue de cet intérêt si grand pour vous que tous ceux qui n'ont point appris à mentir à votre école font le vœu très-sincère que vous appreniez à la leur que:

Il ne faut pas mentir sur le bord de la tombe.

Bientôt le grand Hugo compte quatre-vingts ans: Encore quelques jours, et le peuple en délire, Rangé près du cercueil de celui qu'il admire, Prodigera des fleurs, des discours et des chants. Cependant sur ton front incessamment retombe, Plus livide et plus froid, l'âge qui fait les morts: Hugo, l'entendras-tu sans avoir de remords? Il ne faut pas mentir sur le bord de la tombe.

Il ne faut pas flétrir les prêtres du Seigneur; Pour un triste renom leur imputer des crimes. Leur ravir au respect les droits si légitimes. Que ne détruiront point ta haine et ta fureur. Un devoir plus sacré dans ce moment l'incombe: Tu savais que le Pape est gardien de la foi. Que pour cela le Pape a besoin d'être roi... Il ne faut pas mentir sur le bord de la tombe.

Tu sais combien la France a besoin de héros, D'intègres magistrats, de soldats magnanimes, D'écrivains généreux qui flétrissent les crimes. De prêtres qui du peuple adoucissent les maux. Tu sais quand se relève un royaume qui tombe. Tu sais que par Dieu seul un roi peut être grand: Que devant Dieu le peuple est toujours un enfant: Il ne faut pas mentir sur le bord de la tombe.

Condamne donc tout haut ce libelle infernal. Oûtu viens de salir la plus pure des gloires. De l'homme, souviens-t'en, les plus belles victoires Sont celles qu'il remporte à détruire le mal. Avant que devant Dieu ton fier esprit succombe, Au monde tout entier par tes écrits trompé, De ta voix de géant, redis la vérité. Il ne faut pas mentir sur le bord de la tombe.

Dis à tous les Français qu'attriste l'avenir. Qu'ils n'ont qu'un seul moyen de recouvrer leur gloire. D'oublier leurs malheurs et venger leur mémoire. Adorer un seul Dieu, l'aimer et le servir. D'une voix éclatante à l'égal de la bombe, Dis que pour nier l'âme il faut être imposteur. Il faut haïr le peuple et vouloir son malheur... Il ne faut pas mentir sur le bord de la tombe.

Dis à tous les mortels que l'Église est de Dieu. Qu'en elle tout chrétien, sous un chef infallible, A de la vérité le gage incorruptible. Dis que l'Église est sainte en tout temps, en tout lieu. Dis à tous les chrétiens, oui, ce devoir l'incombe: Loin de le soutenir quand un prêtre a failli. L'Église le condamne au nom de Jésus-Christ. Il ne faut pas mentir sur le bord de la tombe.

Etranger.

Il a paru dernièrement une lettre, qu'une dépêche nous a signalée, émanant du prince Halim, dernier fils de Mehemet-Ali, et neveu du khédive.

Dans cette lettre, le prince Halim prend le rôle « de chef d'Etat en perspective » et expose un véritable programme de gouvernement — une bonne administration financière, dirigée par des Européens, — l'abolition de l'esclavage et des corvées, — et la liberté du canal de Suez réglée avec les puissances intéressées.

Dans les circonstances actuelles, on comprendra l'importance de cette lettre qui revêt le caractère d'un manifeste. Le mauvais gouvernement du khédive et sa résistance aux conseils de l'Europe ont mis l'Égypte dans une situation assez triste. De grands changements se préparent dans ce pays. Qui sait si le prince Halim ne se prépare pas aux mouvements prochains que l'on

prévoit, et s'il ne cherche pas par son attitude à seconder l'action d'une puissance étrangère qui prendrait l'Égypte sous son protectorat ?

LA CATASTROPHE DE HAYDOCK.

235 MINEURS ENSEVELIS.

Le télégraphe a signalé la terrible explosion qui a eu lieu il y a quelques jours en Angleterre, dans une houillère du Lancashire. Notre correspondant de Londres nous écrit le 8 juin 1878, dit le *Moniteur universel* :

« Le long du chemin de fer qui relie Manchester et Liverpool, à sept milles de Wigan, s'étendent une douzaine de puits formant les charbonnages de Haydock, d'où l'on tire la plupart des charbons que les steamers chargent à Liverpool.

« Ces puits ont été plusieurs fois déjà soumis à de rudes catastrophes, en 1868 et en 1869 : la première fois 24 victimes, la seconde fois 57 y perdirent la vie.

« Au centre du charbonnage se trouve le puits du Bois, tirant son nom des bois environnants. C'est un vieux puits ayant servi d'issue pour l'exploitation d'un autre puits abandonné ; pour se rapprocher d'une nouvelle mine, de Florida, on creusa des galeries plus profondes obliquement à la direction des couches. L'espace où l'explosion a eu lieu au pied de la mine Florida était assez limité. Jeudi matin, à onze heures, le surveillant, M. Turton, était remonté et s'en allait, quand il aperçut une immense poussière s'élevant des deux ouvertures du puits. M. Turton juge d'un coup d'œil qu'un malheur est arrivé, il dépêche un messenger pour quérir du secours et se fait courageusement descendre dans la mine. Son premier soin est de mettre en ordre les portes du ventilateur, puis il se dirige comme il peut vers les travaux. Il rencontre sur son chemin quelques hommes qu'il aide à gagner un endroit où parvient l'atmosphère du dehors.

« Il en trouve couchés face contre terre, il les relève, les porte lui-même au loin, et les rendant à l'air, il les rend à la vie. Bientôt arrivent d'autres surveillants et le directeur, M. Chadwick, qui dirige les opérations de sauvetage avec un rare sang-froid et autant de courage qu'en avait montré le vaillant Turton. Le grand nombre des travailleurs, une centaine environ, arrête leurs efforts restreints dans un cercle très-limité. Les galeries sont encombrées de débris de toute sorte, des chevaux morts sont couchés en travers ; bientôt on arrive aux cadavres des victimes humaines, terriblement défigurées. Voici un mineur dont la tête a été emportée ; là, en est un dont les deux bras sont coupés net ; un autre gît là tout nu ; ses vêtements déchirés ont été réduits en cendres. Mais les sauveteurs s'avancent toujours ; on amoncelle les cadavres et l'on déblaye sans cesse la voie pour permettre à l'air de pénétrer.

« L'explosion avait allumé l'incendie ; on jugea prudent de l'arrêter avant de continuer tout autre travail. Les difficultés grandissaient avec les dangers. On avait attaqué les débris en suivant un tunnel qui aboutissait à un entonnoir où toute la force de l'explosion avait donné ; et là seulement commençait la vraie galerie des travaux : là, les hommes étaient engloutis ; 253 mineurs étaient descendus le matin, ou plutôt 252, car l'un était remonté sitôt descendu ; 17 avaient été retrouvés et sauvés ; il en restait donc encore 235 à retrouver. La foule des parents, des ouvriers, des habitants, était accourue ; des médecins, des directeurs des autres charbonnages, M. Evans, le propriétaire, furent bientôt sur les lieux du sinistre.

« L'explosion avait été telle, que la terre en avait tremblé à deux milles à la ronde. Dans le village occupé par des houillères, il est une rue entière où chaque maison compte une ou deux victimes.

« Les travaux sont poussés avec vigueur, mais n'avancent pas vite. On n'a plus d'espoir de sauver personne. Le chiffre des victimes est bien de 235 ; il n'y a que 47 personnes sauvées.

« Le charbon de ces mines est connu pour contenir beaucoup de gaz ; on employait énormément de précautions ; jamais, par exemple, on ne se servait de poudre pour faire sauter des blocs de mine ; tout était coupé à l'aide de coins et de pioches. Les lampes de sûreté étaient fermées à clef ; enfin, si, malgré toutes ces précautions, la catastrophe a éclaté soudaine et terrible,

elle ne peut être attribuée qu'à une cause naturelle. »

Chronique militaire.

Les examens écrits pour l'admission à l'École de Saint-Cyr sont terminés dans toute la France.

1,400 candidats y ont pris part ; on pense que 600 seulement seront déclarés admissibles vers le 25 juin.

Les compositions écrites ont été généralement plus difficiles que l'année dernière.

Dix corps d'armée sur dix-neuf vont être réunis cette année pour les manœuvres d'automne. Les troupes n'auront ni tente-abri, ni demi-couvertures, et seront cantonnées, afin de les placer dans les conditions les plus rapprochées de celles de guerre.

La loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions, en ses applications possibles aux grandes manœuvres, sera utilisée de plus près que l'an dernier à pareille époque, alors qu'elle venait à peine d'être promulguée.

Les formations d'ambulances que comporte un corps d'armée seront réduites de quatre à deux ; on ne constituera point ceux du quartier-général, non plus que celle de la brigade mixte de cavalerie, et les seules ambulances divisionnaires, réduites à leur plus simple expression, quatre voitures à brancards au lieu de vingt-six, avec dix infirmiers seulement, n'auront de fait qu'à assurer un service d'évacuation dirigé par le plus ancien médecin de 1^{re} classe de chaque division.

Aucune section télégraphique de campagne ne sera mobilisée cette année pour les manœuvres d'automne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous avons reçu aujourd'hui un peu tardivement la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Saumur, le 14 juin 1878.

Monsieur le Gérant du journal *l'Echo Saumurois*.

Monsieur, Vous avez inséré dans votre journal une lettre dans laquelle on affirmait que l'administration municipale de Saumur avait été régulièrement informée de l'arrivée d'un nombreux pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers. Cette assertion avait pour but de contredire ce qui avait été déclaré par le maire, dans une séance du Conseil municipal. Je tiens à rétablir la vérité pour vos lecteurs, comme je l'ai fait pour l'auteur de la lettre ; la vérité, la voici : non, l'autorité locale n'a reçu aucun avis régulier de ce pèlerinage de 530 personnes, ni de son organisateur, ni de toute autre personne ayant mission, pour lui, d'informer l'administration. La dame religieuse, dont on parle dans la lettre, ne s'est occupée que d'une question d'ordre pour les abords de l'église, et n'avait pas, m'a-t-elle assuré, d'autre communication à me faire.

Je vous prie de vouloir bien insérer cette rectification dans votre prochain numéro de votre journal.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Maire, LECOY.

Il paraît que le français n'est plus le même aujourd'hui qu'hier.

M. Lecoy reconnaît qu'il n'a reçu aucun avis régulier, ce qui prouve qu'il a reçu un avis — irrégulier, soit, mais c'est un avis — d'une personne n'ayant pas mission de l'informer — nous le voulons bien — mais c'est un avis.

La dame religieuse dont parle la lettre ne s'est occupée que d'une question d'ordre, pour les abords de l'église. Quoi de mieux ! M. le Maire confirme le dire de notre correspondant.

Il était parfaitement renseigné qu'il devait y avoir une procession d'un usage trois fois séculaire, c'est-à-dire d'un usage constant et reconnu. C'est incontestable. L'honorable M. Lecoy était donc informé, peut-être pas avec tout le cérémonial que comporte

sa haute fonction municipale, mais, du moins, avec la simplicité que l'on savait convenir au chrétien et à sa sympathie bien connue pour le sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers.

N'était-ce pas suffisant ?

Les débats qu'a soulevés la question des processions ont suggéré à l'un de nos abonnés les réflexions suivantes que nous publions avec plaisir :

« Monsieur,

« Je viens de lire dans votre journal la note par laquelle le Révérend Père Hugonet rectifie l'erreur commise par certains conseillers municipaux dans un projet de délibération qu'ils ont soumis au Conseil. Une curiosité toute naturelle — je ne dirai pas l'attrait du fruit défendu — m'avait poussé déjà à connaître intégralement le fameux procès-verbal pour lequel on n'a sollicité au seul *Courrier de Saumur* une hospitalité officielle.

« Eh bien ! j'en suis à me demander ce qu'ont voulu dire les rédacteurs de ce projet étrange et nullement libéral. Ils déclarent majestueusement que les organisateurs ou directeurs de la manifestation religieuse du 26 mai ont manqué d'une manière grave aux devoirs de la politesse en ne prévenant pas l'autorité compétente. A qui s'adresse cette mercuriale suffisamment courtoise pour sentir le cru républicain ? Aux religieuses et aux missionnaires ? Ils n'avaient absolument rien à organiser, si ce n'est peut-être la disposition des chaises à la chapelle ; du reste, ils avaient informé qui de droit.

« Restent les laïques honorables et les vénérables prêtres qui conduisaient les pèlerins ! Quel besoin pour eux d'avertir quand d'autres le faisaient en leur nom ?

« Je voudrais bien savoir si la municipalité de Tours se montre ainsi susceptible quand les Saumurois vont en pèlerinage au tombeau de saint Martin ; j'en doute pour le moins beaucoup. Nos voisins pouvaient croire conséquemment que leurs procédés si délicats devaient leur créer quelques droits à des égards particuliers. Mais, fi donc ! La République n'a pas fait éclore dans toutes les villes de France et de Navarre des fleurs aussi radicales qu'à Saumur. J'imagine que les frères et amis ont voulu donner aux habitants de la Touraine un spécimen de leur aménité fraternelle et de leur tolérance politique ; or, — quelle n'est pas la cruelle ironie des circonstances ! — ils ont choisi tout juste le temps où un journal de Tours publiait un article très-bienveillant pour remercier nos concitoyens de l'accueil vraiment cordial qu'ils avaient fait aux pieux voyageurs. Ce qui m'agace le plus dans leurs considérants, c'est l'audace ou la désinvolture avec laquelle ils viennent affirmer que les Saumurois ne veulent plus de processions. Ils n'en veulent plus ? Vous n'avez donc pas vu cette foule nombreuse qui stationnait sur le quai de Limoges, attendant, malgré la pluie, l'arrivée du paquebot ? Vous n'avez donc pas vu que les pèlerins ont défilé entre deux haies vivantes de curieux et d'amis ? que la population tout entière s'est montrée des plus empressées et des plus sympathiques ? C'est vraiment une dérision.

« Une chose certaine, c'est qu'on n'a jamais fait pareil bruit autour d'aucun autre pèlerinage étranger. L'année dernière, les habitants de Loudun venaient aussi grand nombre que ceux d'Indre-et-Loire et traversaient processionnellement toute la ville ; il y a deux ans, les Jésuites de Poitiers et leurs élèves (oui, les Jésuites !) débarquaient à la gare de la Vendée et se rendaient à Notre-Dame sur deux rangs. Si j'ai bon souvenir, leur musique jetait aux échos de nos collines les sons vibrants de ses fanfares, et leurs bannières flottaient au vent. Les pèlerins de Tours avaient-ils des bannières ? Pour mon compte, je n'en ai pas aperçu ; j'ai bien vu s'arrondir sur les têtes une voûte disgracieuse de parapluies, mais c'est tout ! Il est vrai que je n'ai pas la prétention de ne rien ignorer.

« Pourquoi donc tout ce tapage insolite pour une manifestation qui ne l'est pas ?

« Le Maire de ce temps-là, qui était M. Lecoy, ne s'offensait pas alors des pèlerinages ; M. Lecoy, qui est le Maire d'aujourd'hui, ne s'en est pas offensé davantage, et sa conduite dans cette affaire a été très-correcte.

« Où donc est la clef du mystère ? La voici : il fallait ajouter à tant d'autres vains prétextes un nouveau motif et plus futile en-

cessions du Sacre et faire ainsi du zèle radical à l'instar des municipalités modèles de Marseille et de Lyon ; mais on comptait sans l'énergie d'une conscience honnête et d'un esprit droit. Voilà ce que tout le monde pense.

« Moi, j'ai une autre conviction — tant pis si je suis seul à la partager ! — C'est que nos Messieurs signataires du projet voulaient être prévenus personnellement, et qu'ils ont regretté de ne pouvoir s'accorder le plaisir éduquant de suivre les pèlerins et d'entendre le Révérend Père Mathieu.

» Agréez, etc.

UN DE VOS LECTEURS.

Les tentatives d'interdiction des processions de la Fête-Dieu échouent presque partout. La plupart des conseils municipaux de France dont les majorités passent pour radicales et libres-penseuses, ne peuvent réagir contre l'opinion publique qui se prononce énergiquement contre une semblable mesure dictée par l'intolérance la plus inqualifiable.

Le mouvement anti-religieux se localisera donc à Marseille et dans quelques grandes villes seulement.

Nous apprenons néanmoins que le conseil municipal de Blois, composé de radicaux, était convoqué samedi pour se prononcer sur un vœu tendant à l'interdiction des processions (on voit que c'est un mot d'ordre, un véritable parti pris). Sur vingt-sept membres, seize seulement assistaient à la séance. Dix ont voté pour l'interdiction, trois contre, un s'est abstenu, et un a déposé un bulletin blanc.

Un des membres absents avait protesté par une lettre dont il a demandé l'insertion au procès-verbal. Dans cette lettre, M. Gagnaison dit qu'il « considère la mesure proposée comme fâcheuse pour l'administration aussi bien que pour la République... qu'elle n'a pas de raison d'être à Blois, et qu'il proteste. »

M. Daridan a démontré en séance que les circulaires ministérielles rendent l'article du Concordat inapplicable à Blois.

Mais l'ajournement n'a même pas été voté, bien que réclamé par plusieurs membres. Le siège radical était fait. Cependant le *Journal de Loir-et-Cher* persiste, malgré cette délibération, à croire que les processions auront lieu. La population désapprouve très-hautement, et de toute son énergie, cette décision anticléricale, qui donnera lieu à une imposante protestation.

ÉCOURUS SUR LE THOUET.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, des écourus générales ou partielles auront lieu sur le Thouet, du 1^{er} au 16 août prochain, pour l'exécution des travaux de navigation ou d'intérêt privé, qui auront été régulièrement autorisés.

Du 1^{er} au 16 août, les propriétaires ou fermiers de moulins sont tenus d'ouvrir ou de fermer, en tout ou en partie, les portes marinières, vannes ou pertuis, sur la simple réquisition des ingénieurs ou de leurs agents, et, en général, d'obtempérer immédiatement à tous les ordres qui leur seront donnés, en ce qui concerne la marche de leur usine et la tenue d'eau des biefs.

Le Phylloxera dans la Vienne. — Une triole nouvelle, destinée à causer une vive sensation dans le département de la Vienne, où la viticulture, depuis quelques années, a pris une si grande extension.

On a constaté, ces jours derniers, dans une pièce de vigne de la commune de Rouillé, de trente ares environ, plantée récemment, la présence du phylloxera.

La commission départementale nommée, par arrêté préfectoral, pour prévenir les ravages du terrible insecte, s'est aussitôt rendue sur les lieux, et en a rapporté à Poitiers des racines qui, examinées au microscope, auraient été reconnues atteintes du redoutable mal.

Il convient, néanmoins, pour apprécier la gravité et les conséquences de cette fâcheuse découverte, d'attendre le rapport de la commission, qui ne tardera pas à être publié.

CLASSEMENT DES CHEMINS DE FER.

Le projet de loi déposé par M. de Freycinet, ministre des travaux publics, et relatif au classement du réseau complémentaire des chemins de

fer d'intérêt général, contient dans sa nomenclature les lignes suivantes qui intéressent notre pays :

A. Lignes nouvelles.

De Niort à Montreuil-Bellay.
De La Flèche à Saumur, avec raccordement des gares de Saumur.
De Loudun à Châtellerault.

B. Lignes déjà concédées à titre d'intérêt local.

De La Flèche à la limite du département vers Angers.
De Nantes à Chalonnes par Beaupreau et de Beaupreau à Cholet.

Dans ce classement, le ministre n'a pas compris le chemin de Martigné-Briant à Cholet par Vihiers, qui faisait partie du réseau départemental de Maine-et-Loire. Immédiatement, un amendement a été déposé pour que cette ligne, si utile aux intérêts agricoles et industriels du département, fût déclarée d'utilité publique et ajoutée au projet de loi.

Cet amendement est signé par MM. de Soland, de Civrac, Berger, comte de Maillé, députés.

D'un autre côté, cette ligne a été proposée pour être mise à l'étude dans le rapport que vient de déposer, au nom de la commission du Sénat, M. le général d'Andigné, sénateur de Maine-et-Loire.

COURSES EN 1878.

Angers, dimanche 23 et mardi 25 juin.
La Roche-sur-Yon, dimanche 24 et lundi 22 juillet.
Saint-Maixent, dimanche 14 août.
Saumur, dimanche 25 et mardi 27 août.
— Lundi 26, carrousel de l'École de cavalerie.

Un moteur atmosphérique à Saumur.

Depuis quelque temps déjà, l'attention des promeneurs de la place de la Bilange est attirée par un bruit cadencé et régulier qui se fait entendre dans le magasin de M. Deruet, coutelier, à l'entrée de la rue Saint-Nicolas : c'est une machine atmosphérique à gaz, système Langen et Otto, qui fonctionne dans cet établissement et met en mouvement meules, soufflets de forge et autres appareils usités dans cette industrie, et mus jusqu'ici par de forts et puissants chiens.

Ce moteur permet à M. Deruet de repasser les laines avec une grande rapidité, une grande précision et avec un rabais considérable.

M. Deruet ne s'est pas borné à introduire dans notre ville ce moteur qui, certes, n'a pas dit son dernier mot, car il l'a modifié lui-même dans ses détails et n'a qu'à se louer des améliorations qu'il a apportées et dont le constructeur lui saura gré, croyons-nous.

Tous les amis des arts et de l'industrie se feront un plaisir d'aller visiter la machine de M. Deruet, qui a reçu déjà de nombreuses félicitations et des encouragements.

Fontevault.

M. Narcisse Halbert, propriétaire à Fontevault, était parti de chez lui avec sa charrette pour conduire une barrique de vin à la colonie de Saint-Hilaire. Un de ses amis, M. Filmon, vint le demander pendant son absence et l'attendit.

Lorsque M. Halbert rentra, ils allèrent ensemble pour remiser la voiture dans un hangar un peu éloigné de la maison. Près de celle-ci, à cinquante mètres environ, se trouve une profonde excavation, sorte de précipice qui borde le chemin. Au moment où ils passaient sur le bord de ce précipice, la jument prit peur, la voiture fut renversée et les deux hommes lancés dans le vide. M. Halbert, qui avait entendu du bruit, accourut et appela au secours.

Lorsqu'on releva M. Filmon, il ne donnait plus signe de vie. M. Halbert avait plusieurs côtes enfoncées, on le remonta immédiatement dans son lit pour lui donner les premiers soins.

LE FESTIVAL DE VIHIERES.

Le dimanche 2 juin, la petite ville de Vihiers présentait dès l'aurore un aspect inaccoutumé d'entrain et de gaieté.

Grâce à l'initiative de la société philharmonique de Vihiers, activement secondée par plusieurs habitants de la localité, une fête avec festival-concert avait été organisée pour ce jour-là.

A huit heures a commencé le défilé des diverses

sociétés musicales qui avaient accepté les invitations de la commission organisatrice.

A dix heures, des vedettes attentives signalèrent l'arrivée de la société Sainte-Cécile d'Angers. Cette excellente société, que l'on rencontre partout où il y a du bien à faire, venait prêter son harmonieux concours à la fête.

A midi, la grande fête commence, au bruit des fanfares joyeuses.

Au milieu de la grande place s'élève une estrade élégante, toute de fleurs et de feuillages ; un portique monumental, dû au pinceau de l'excellent peintre décorateur, M. Combes, y donne accès. C'est là que doit avoir lieu cette lutte pacifique que l'on nomme festival et à laquelle sept corps de musique des environs doivent prendre part.

Nous n'entreprendrons pas de narrer les diverses péripéties de cet intéressant tournoi. Disons de suite qu'une noble ardeur enflammait tous les combattants, et que les trois concerts, donnés par l'orchestre de Sainte-Cécile et les musiques militaires, ont été très-applaudis par la foule qui n'a pas cessé de stationner au pied de l'estrade.

Le grand attrait de ces concerts populaires était surtout fourni par la société Sainte-Cécile, qui, par son admirable exécution, a ravi l'auditoire. Quatre chœurs splendides ont été exécutés avec une verve, une richesse d'expression bien rares à rencontrer : le *Chant des Amis*, d'Ambroise Thomas, les *Paysans*, de Saintis, *Primevère* et la *Cour des Miracles*. Ce dernier chœur surtout, avec ses harmonies étranges et ses contrastes saisissants, a été fort goûté du public.

Les habitants de Vihiers doivent des remerciements à la société Sainte-Cécile en générale, à son président M. Perdureau, et à son excellent directeur M. Febvre, pour les heures si agréables qu'ils leur ont fait passer.

De sincères félicitations doivent être également adressées aux divers corps de musique qui tour à tour se sont escrimés avec une noble ardeur, lançant aux échos de la place leurs belliqueuses fanfares.

Voici, en première ligne : les musiques d'Argenton-Château, chef M. Linger ; de Chemillé, chef M. Chaudet ; la société philharmonique de Doné-la-Fontaine, sous la direction de M. Liausu ; puis, dans une gamme plus modeste, les fanfares de Neuil-sous-Passavant, chef M. Gaudoin ; la Salle-de-Vihiers, chef M. Cailleau ; et celles de la Tourlandry et de Coron réunis, sans oublier la fanfare de Vihiers qui, sous l'habile direction de M. Lucien Piau, faisait les honneurs de la fête.

Pour couronner dignement cette brillante fête, un banquet de 300 couverts réunissait à six heures les principaux acteurs.

A neuf heures, nouveau concert avec feu d'artifice, enlèvement d'une montgolfière ; puis, retraite aux flambeaux parmi les rues pavées et illuminées de lanternes et de lanternes vénitienne, de l'effet le plus féerique.

Il était 11 heures lorsque la fête a été terminée.

NOYANT.

On écrit de cette ville au *Patriote de l'Ouest* :

« Le jeudi 30 mai, jour de l'Ascension, deux amis, le nommé Beilhou, conducteur au moulin de la Corbinière de Noyant, et un nommé C..., perreyeur à Bouillé, étaient, après vèpres, à fêter ensemble Bacchus. — Une dispute survint. — Bataille s'ensuivit, et le perreyeur, étant le plus fort, porta dans le ventre de son adversaire renversé un coup de pied si malheureux que le pauvre Beilhou, pris d'accidents graves, succomba le lundi 3 juin à une péritonite.

La justice, informée, a fait relever le mercredi 5 juin, son cadavre du cimetière de Noyant, où il avait été déposé ; et l'autopsie ordonnée par le juge d'instruction, et faite par MM. Chevallier et Poidevin, docteurs en médecine à Segré, a prouvé que la mort de Beilhou était bien la suite du coup qui lui avait été porté.

Bacchus avait oublié de protéger ses adorateurs ; et un malentendu avait amené, entre amis, une rixe mortelle pour l'un des combattants. »

ANGERS.

Le lundi de la Pentecôte, pendant que les élèves de l'École normale étaient en promenade dans l'île Saint-Aubin, un homme ivre, impatient de ce que le passeur tardait à conduire dans son bac les promeneurs de l'autre côté de la rivière, prend un petit canot étroit, monte dedans ; mais il est à peine au milieu de la rivière que la barque chavire et

l'homme disparaît dans l'eau. Ne sachant pas nager, il allait infailliblement périr, lorsqu'un des élèves-maitres, M. Noblanc, ôte vivement sa redingote, se jette à la nage, soutient l'homme au-dessus de l'eau, lui recommande de s'accrocher à l'un des bords de la barque, tandis que lui-même se suspend à l'autre bord pour maintenir l'équilibre. Bientôt des canotiers, prévenus à temps, arrivent avec un bateau et retirent de l'eau l'homme ivre qui, sans le courage et la présence d'esprit du jeune Noblanc, aurait été noyé.

L'aubergiste du port de l'île, témoin de ce sauvetage, s'empresse d'emmener chez lui M. Noblanc pour lui faire changer de linge et le réchauffer.

M. Noblanc va être instituteur dans deux mois ; nous le félicitons de débiter noblement dans la carrière de l'enseignement par un acte de dévouement digne des plus grands éloges. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

— Un éboulement, qui a causé la mort d'un ouvrier, s'est produit avant-hier sur la ligne du chemin de fer en construction d'Angers à Laval.

L'accident est arrivé près d'Angers, sur le territoire de la commune d'Avrillé.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

Faits divers.

On compte parmi les chartreux de Montreuil-sur-Mer un général russe. Avant d'entrer dans les ordres, le général s'était rendu en audience particulière près de l'empereur de Russie.

— Sire, lui dit-il, je viens vous apporter ma démission.

— A votre âge ! lui dit le czar, et pourquoi donc ?

— Parce qu'après avoir été votre serviteur pendant de longues années, je veux consacrer le reste de ma vie à en servir un autre.

— Ah ! comment ? en servir un autre que moi ! et qui donc ?

— Dieu ! sire.

— Oh ! c'est différent alors, je vous approuve hautement ; je vous conserve même votre traitement en entier.

Et régulièrement arrive à la Chartreuse le traitement du général, envoyé chaque année de Russie.

Le prieur du couvent est ancien capitaine d'artillerie.

Une jeune veuve vient d'épouser le frère de son premier mari. Ce dernier était un homme fort intelligent, très-artiste et qui avait meublé son hôtel de merveilleux objets d'art.

Comme une visiteuse complimentait la veuve devant son second mari de l'élégance de sa demeure :

— Oh ! oui, fit-elle, mon pauvre beau-frère avait tant de goût !

Au marché aux fleurs :

Une dame regarde les bouquets et dit à son cavalier :

— Si j'achetais un bouquet de pensées ?

— Soit, répond monsieur, mais de libres pensées !

— Mon cher, c'est décidé : je me marie dans deux mois. Tu seras des nôtres, j'espère ?

— Tu peux compter sur moi... Je n'ai jamais abandonné un ami dans le malheur.

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'*Univers illustré* :

Exposition universelle : Société de protection des Alsaciens en Lorraine demeurés français. Exposition au Trocadéro section de l'Algérie. Le jardin du pavillon algérien, sur le Trocadéro. Façade de la section espagnole et entrée de la section japonaise, dans le palais du Champ-de-Mars. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). M. Eugène Guillaume, membre de l'Institut, directeur des Beaux-Arts. — M. Paul Dubois, membre de l'Institut, directeur de l'école des Beaux-Arts. — La forteresse turque d'Adeh-Kaleh, sur le Danube. —

Salon de 1878 : Les Foins, tableau de M. Jules-Bastien Lepage. Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr. ; 6 mois, 14 fr. 50 ; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

EXPOSITION UNIVERSELLE. — Voyage gratuit à Paris (aller et retour en toutes classes). Une grande administration vient de résoudre ce magnifique problème qui est l'événement du jour. (Voir aux annonces.)

AVIS

ÉTABLISSEMENT DES EAUX THERMALES DE BAGNOLES DE L'ORNE.

Ouverture du 15 juin 1878.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le docteur JOUBERT, O. M., médecin officiel de l'établissement, à Bagnoles (Orne).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie. — ERNEST CATTÉ, musicien au 63^e de ligne, Verdun. — Dartres : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49,814 : M^{lle} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — Cure n° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalescière Du Barry a agi sur moi merveilleusement ; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse ; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUX, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; CONDRIAN ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHATELAIN, épicière ; LEVÉQUE, négociant rue Plantagenet ; BRETAULT-DÉLAGRE, — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{lle} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANCRON-BUREAU, 63, place Rouge ; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière ; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co^l LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODDT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 JUILLET 1878.															
Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse	
3 1/2 %			103	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			870	Canal de Suez			781			8 75	
4 1/2 %			103	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.			667	Crédit Mobilier esp.			790			3 75	
5 %			112	Crédit Mobilier			189	Société autrichienne			361			3 75	
Obligations du Trésor, t. payé			510	Crédit Foncier d'Autriche			555	OBLIGATIONS.							
Dép. de la Seine, emprunt 1857			339	Charentes, 500 fr. t. p.			77	Orléans			332				
Ville de Paris, oblig. 1865-1860			510	Est			670	Paris-Lyon-Méditerranée			353				
1865, 4 %			525	Paris-Lyon-Méditerranée			1058	Est			344				
1869, 3 %			405	Midi			830	Nord			3 8				
1871, 3 %			399	Nord			398	Ouest			352				
1875, 4 %			507	Orléans			1147	Midi			352				
1876, 4 %			505	Ouest			735	Charentes			271				
Banque de France			3150	Vendée, 500 fr. t. p.			1265	Yendée			555				
Comptoir d'escompte			745	Compagnie parisienne du Gaz			342	Canal de Suez							
Crédit agricole, 200 f. p.			508	C. gén. Transatlantique											
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			350												

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 23 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin, express-poids.
6	45
9	1
1	35
4	10
7	15
10	37

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	36 minutes du matin, direct-Tours.
8	21
9	40
12	40
4	44
10	28

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
45^e ANNÉE (1877).

Prix du volume broché, 7 fr. »
cartonné, 8 50

Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Paris, 7 fr. »
Départements, 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.

Prix: Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29:

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché, 7 fr. »
Cartonné, 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 50 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach, 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix, 45 fr.

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 944 gravures.
Prix de chaque volume broché, 6 fr.
L'ouvrage complet, 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché, 7 fr. 50
L'ouvrage complet, 15

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4°. — 2^e édition.
Prix, broché, 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché, 7 fr. 50
L'ouvrage complet, 15

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent.
1 vol. grand in-8°.
Prix, pour Paris, broché, 15 fr.
cart., doré sur tranche, 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Hézè, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
BELLE MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 73.

Six chambres à coucher avec cabinets, cour, remise, écurie et vastes servitudes.

S'adresser, pour visiter l'immeuble, à M^e CLOUARD, et, pour traiter, à M. LEBOU, propriétaire à Doué, ou à M^e CLOUARD. (310)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
MAISON DE MAÎTRE, JARDIN de 15 ares, parfaitement planté d'arbres fruitiers, avec quatre bassins; le tout clos de murs, situé rue des Pauvres et rue Verte, commune de Baigneux. S'adresser audit M^e CLOUARD.

A VENDRE
A LOUER
PRÉSENTMENT,
OU A ARRENTER
UNE GRANDE ET BELLE MAISON
Située à Doué, rue de Cholet.

Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y attenants; superficie, 22 ares.

Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.

S'adresser à M. GRELLEPOIS-GAMICHON, rue des Fontaines. (119)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE
Pour cause de changement de domicile.

Le dimanche 23 juin 1878, à midi précis, il sera, par le ministère de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, procédé, en la demeure de M. Félix Besson, à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers lui appartenant.

On vendra:
Deux lits complets, buffets, console, batterie de cuisine, tables, chaises, vin blanc en bouteilles et en fûts et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
En vertu d'ordonnance rendue par M. le président du tribunal de commerce de Saumur,

A Saumur, dans la cour de la gare des marchandises du chemin de fer d'Orléans,

Le vendredi 21 juin 1878, à midi.

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en:
Soixante balles de haricots rouges, pesant ensemble 6,000 kilogrammes environ.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (312)

A LOUER
UNE PORTION DE MAISON
Place Saint-Michel, 4.

Composée de trois pièces à cheminée, dont une parquée.

S'adresser à M. CHOISNET, place Saint-Michel. (295)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.

S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

A VENDRE
FOIN ET LUZERNE
A la Ville-au-Fourier, commune de Vernuil.

S'adresser à M. BROUËRE, gardé.

VIN DE PROPRIÉTAIRE.
Garanti naturel et non plâtré.

J'expédie franco de fût, de régie et de port, mes *Saint-Georges, Langlade et Bordeaux*, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Eouis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M^e V^e Hyp. THOMAS, propriétaire à Béziers. (96)

Un propriétaire des environs de Saumur demande un domestique sachant panser les chevaux. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE
DESCHAMPS
PLATRIER,
Ancien ouvrier de la maison Sartoris.

Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile et ses magasins rue des Boires, 24, en face de l'Hospice. (272)

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile. S'adresser au bureau du journal.

GRAND SKATING-RINK
130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. High life.

Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggors.

M. ROCHARD
Chef de cuisine.

Se tient à la disposition des personnes qui voudraient le faire demander pour préparer à domicile: dîners de noces, fêtes etc.

Ne fournit aucun matériel.

S'adresser rue de la Marchalerie, n° 7, à Saumur. (179)

EXPOSITION UNIVERSELLE
Voyage gratuit à Paris
(Aller et retour en toutes classes).

ADMINISTRATION:
Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.

Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE
M^{me} V^e RIBAUT
MARCHANDE DE MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION
A transféré son magasin place du Petit-Thouars.

LOCATION DE MEUBLES EN TOUS GENRES.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT
Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chiens pour chiens, Corbilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Grilles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

VÉSICATOIRE ET PAPIER D'ALBESPEYRES

Les SEULS EMPLOYÉS dans les HOPITAUX MILITAIRES

Le VÉSICATOIRE D'ALBESPEYRES produit la résorption en 8 ou 10 heures, son action est prompt et sûre.

Le véritable vésicatoire d'Albespeyres porte, sur son côté vert, la signature D'ALBESPEYRES.

Le PAPIER D'ALBESPEYRES est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales, comme étant la meilleure préparation pour panser les vésicatoires, qui rendent de si utiles services dans les maladies chroniques des enfants et des vieillards.

Chaque boîte de papier est enveloppée dans un prospectus commençant par ces mots:
PAPIER EPISPASTIQUE D'ALBESPEYRES

ANTI-ASTHMATIQUES
De B^e BARRAL

Le Papier et les Cigares Anti-Asthmatiques de B^e BARRAL sont recommandés par les Médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire, ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des maladies des voies respiratoires.

LES CAPSULES DE RAQUIN

Approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris

GUÉRISSENT SANS FATIGUER L'ESTOMAC

Les CAPSULES au COPAHU de RAQUIN guérissent les maladies secrètes.

Les CAPSULES à la TÉRÉBENTHINE de RAQUIN guérissent les catarrhes pulmonaire, intestinal, vésical.

Les CAPSULES au GOUDRON de RAQUIN guérissent les rhumes, les bronchites et les laryngites chroniques, même dans la Phthisie pulmonaire, ces Capsules constituent un palliatif d'une utilité incontestable.

Les vraies Capsules de Raquin, sont vendues dans un flacon portant, sur son enveloppe extérieure, l'étiquette ci-contre:

ESTIMATION OU CONTREFAÇON
TOUT FLACON QUI NE PORTE PAS LA SIGNATURE

Dépôt à Paris: 60, Faubourg Saint-Denis, PHARMACIE D'ALBESPEYRES.
Dépôt dans les principales Pharmacies de France. Seul Vendeur de la Pharmacie de Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné